



LUNDI, 12 MAI 1969  
VOL. XXV - NO 39

## LE NOUVEL AÉROPORT:

**il faut orienter la décision du fédéral  
dans le sens de notre croissance économique!**

La Chambre communiquait récemment aux journaux sa prise de position sur le choix de Ste-Scholastique comme emplacement du nouvel aéroport.

La Chambre de commerce du district de Montréal est d'avis que le choix de Ste-Scholastique comme emplacement du nouvel aéroport international de Montréal aura une influence considérable sur le développement de la région située au nord-ouest du territoire métropolitain dont la prospérité est essentielle au progrès de l'économie du Québec tout entier.

La Chambre de commerce de Montréal constate que cet emplacement est compatible avec

les critères énoncés dans une lettre qu'elle faisait parvenir au ministre fédéral des Transports en date du 21 janvier dernier.

"Monsieur le ministre,

*Le Gouvernement fédéral, le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal discutent actuellement le choix d'un emplacement pour le nouvel aéroport international de Montréal.*

*Il semble que de nombreuses difficultés engendrées par des considérations techniques, économiques et politiques retardent la décision.*

*La Chambre de commerce du district de Montréal croit:*

- a) que l'importance industrielle, commerciale et financière de Montréal (plus de 70% des affaires au Québec se transigent à Montréal) exige que l'emplacement du nouvel aéroport soit à proximité de Montréal;
- b) qu'il est important de retenir que l'objectif à atteindre en construisant un nouvel aéroport est de desservir la région métropolitaine qui compte plus de 50% de la population du Québec;
- c) qu'il faut se rappeler que plus de 70% des usagers actuels de l'aéroport international viennent de Montréal;
- d) qu'éloigner l'aéroport du centre de gravité économique qu'est Montréal contribuerait à augmenter les coûts sociaux et économiques du transport en surface, tant des marchandises que des personnes, et multiplierait les difficultés déjà ressenties à l'actuel aéroport pour

(suite à la page 8)

## LE PARTAGE FISCAL AU CANADA:

**réponse à certaines critiques!**

La Chambre rendait publique il y a deux semaines un essai de solution proposant un nouveau partage fiscal basé sur l'exclusivité des champs de taxation. Jusqu'à ce moment, cette étude, qui a été largement diffusée, a reçu un accueil assez froid. Nous croyons que les critiques formulées reposent sur une compréhension incomplète du texte dans son ensemble. A cet effet, monsieur Léon Courville, stagiaire en économie à l'École des Hautes Etudes Commerciales adressait récemment au Devoir une lettre répondant aux critiques:

"Depuis la parution du mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal au sujet d'un nouveau partage fiscal, certaines critiques ont eu cours dont, entre autres, la suivante: la proportion préjudicie les provinces par rapport au fédéral, la formule ne permettant pas aux provinces de faire face à leur besoins. Nous croyons que ces critiques s'en sont trop tenu au schéma élémentaire qui ressort à première vue du rapport.

Nous nous proposons, au cours du présent article, de replacer dans sa vraie perspective l'essai de solution proposé par la Chambre, de rappeler les mécanismes que certains ont oubliés et de corriger certaines critiques.

### La situation présente

Il ne fait plus l'ombre d'un doute pour personne que le partage fiscal actuel suscite beaucoup de problèmes qui tiennent tant à la nature du fédéralisme qu'aux mécanismes propres de ce partage. L'imbroglio fiscal actuel a l'avantage de susciter des mécon-

tents à la fois dans les deux camps qui s'opposent et d'engendrer des querelles stériles. Sans mettre en cause les grandes lignes constitutionnelles du fédéralisme, ce qu'on pourra faire en d'autres circonstances, une des façons d'améliorer la situation est sûrement des'attaquer à la formule actuelle de partage fiscal.

Sans pour autant prétendre régler tous les problèmes, l'amorce d'une discussion autour de la structure fiscale ne peut être que bénéfique.

### La perspective d'une nouvelle formule

Le mémoire postule très clairement les conditions qui devront présider à l'établissement d'une nouvelle formule. Ce sont d'une part la concession au pouvoir fédéral d'un rôle qui lui est dévolu en propre, la gestion de l'économie et les disparités régionales et d'autre part l'application au provincial des domaines concernant la politique sociale, les relations interpersonnelles et la promotion de l'économie provinciale.

Par contre on note tout aussi clairement qu'en contre-partie de cette responsabilité première du gouvernement fédéral, les responsabilités dévolues au niveau provincial vont exiger, de par leur nature, des ressources fiscales beaucoup plus grandes. En effet, peut contredire la proposition que dans un avenir prévisible on assistera à une excroissance des besoins provinciaux. Les objectifs de la formule sont donc de remettre aux différents gouvernements des ressources fiscales compatibles avec leurs responsabilités.

**Votre dernier déjeuner  
de la saison 1968-1969  
LE MARDI 13 MAI**



**M. YVES PRATTE, c.r.**

(voir en page 5)



Artiste fleuriste

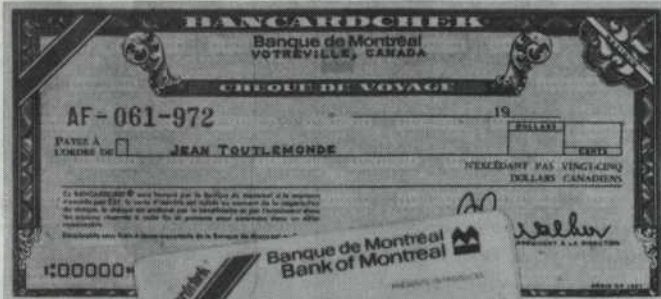
*Madame C.-M. La Bissonnière*

1024 est, rue Mont Royal  
Tél.: 526-5577

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE — FIDUCIAIRE

# Crown Trust COMPANY

M. Paul A. CARDINAL, 393 OUEST, RUE ST-JACQUES  
conseiller MONTREAL 842-8362



## Bancardchek

Le chèque garanti au crédit automatique

- Aussi bon que de l'argent comptant.
- Procure \$500 – et plus – de crédit automatique en cas de besoin.
- Est garanti par la Banque de Montréal.



Renseignez-vous à la succursale la plus proche.

**Banque de Montréal**

La Première Banque au Canada

*Georges Daigneault, Ltée.*

TOUT EN ELECTRICITE

**FOURNITURES ÉLECTRIQUES EN GROS**

contrôles et moteurs • signalisation • chauffage • éclairage  
4350 PAPINEAU, MONTRÉAL TEL. 521-2141

## CHRONIQUE DU CONGRÈS

Les membres du Comité du congrès de votre Chambre désirent exprimer leur sincère gratitude aux entreprises qui, par leur apport pécuniaire, aideront au succès de cette manifestation de la plus haute importance:

**Les cocktails sont offerts par:** (ordre chronologique)

La Banque Provinciale du Canada  
L'Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins  
La Banque Canadienne Nationale

**Les frais du système audio-visuel:**

La Banque de Montréal  
La Banque Royale du Canada

**Le voyage à l'Île-aux-Coudres:** (pour les dames seulement)

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal  
Imbex Limitée

**Les pauses-café:**

La Cie Imperial Tobacco du Canada Ltée

**Le portefeuille de \$1,000. d'actions de compagnies du Québec:**

Brault, Guy, Chaput & Cie  
Geoffrion, Robert, Gélinas Cie  
L. G. Beaubien & J. L. Lévesque Ltée  
Morgan, Ostiguy & Hudon & Cie

Le président du Congrès s'est rendu au Manoir Richelieu la semaine dernière.

Il peut vous assurer que tout sera prêt pour l'ouverture de notre Congrès le 5 mai.

On fait le "grand ménage" là-bas présentement.

Vous serez enchanté de votre séjour.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit au Congrès

**FAITES-LE IMMÉDIATEMENT**

Manoir Richelieu

5 au 8 juin

**POUR RENSEIGNEMENTS: Monique Ieduc — 866-2861**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En assistant au Congrès de votre Chambre, en plus de vous renseigner sur les problèmes de l'éducation, vous aurez la chance de gagner:

1- un voyage pour deux personnes, première classe, à Honolulu, par C.P.A.;

2- un voyage pour deux personnes, première classe, à Bruxelles par Air Canada.

Il y aura aussi d'autres surprises fort agréables!

## LE PARTAGE FISCAL...

(suite de la page 1)

### L'exclusivité et ses nuances

Le partage des responsabilités que nous venons d'explicitier pose le problème sous la forme d'un dilemme. Ou bien on préserve la formule actuelle, ou bien on confère une plus grande part de la taxation à la consommation (dite indirecte) au fédéral et on passe à côté du rôle principal qu'on doit lui attribuer, ou bien on lui remet en exclusivité l'impôt sur le revenu et on prive les provinces des moyens nécessaires pour faire face à la pression de leurs besoins. La formule proposée n'a rien d'aussi claire que cette amorce de solution dont plusieurs se sont contentés.

D'une part on remet au fédéral la taxation sur le revenu en termes d'exclusivité législative (quoiqu'encore là on apporte des nuances sérieuses). D'autre part on remet aux provinces l'exclusivité

(suite à la page 3)

LE PARTAGE FISCAL...

(suite de la page 2)

de la taxation indirecte et de l'impôt sur les successions et on laisse aux municipalités la somme totale des recettes provenant de l'impôt foncier.

De plus, la formule de péréquation telle qu'elle est conçue actuellement et avec les objectifs qu'elle se fixe demeure intacte. Une étude a démontré que si un tel partage était effectué, les gouvernements, à tous les niveaux, se trouveraient avec des ressources fiscales inchangées. Mais telle qu'elle est elle présente néanmoins l'inconvénient majeur de laisser au fédéral l'impôt qui croît le plus rapidement, ceci étant dû en majeure partie à la progressivité des taux, et aux provinces l'impôt stable. Un autre inconvénient se présente et concerne la nature même du fédéralisme. En effet au hasard des circonstances naturelles et politiques, les priorités, dans le temps, se déplacent du pouvoir fédéral aux pouvoirs provinciaux et vice versa.

Ainsi, dans le but de circonvenir ces deux objections majeures on a proposé que les provinces participent à la croissance de l'impôt sur le revenu en se faisant verser en propre une partie des recettes perçues sur les revenus par le gouvernement fédéral. La poursuite même des objectifs recherchés dans l'établissement de cette formule nécessite et postule la participation des provinces à l'élasticité plus grande de l'impôt sur le revenu. Certes cette condition peut sembler compliquée à certains mais de fait la difficulté se résume à un problème de spécialistes. C'est sur ce point, par ailleurs, que vont porter les discussions et les négociations entre le fédéral et les provinces. Cette soupape constitue une condition essentielle de flexibilité du partage fiscal dans un état fédéral.

Enfin, dans le but de permettre à certaines provinces de marquer leur différence par des politiques particulières de redistribution de revenus, on permet aux provinces d'établir la structure des taux d'imposition que le fédéral perçoit chez elles à condition qu'elles remboursent la différence entre ce

que le fédéral a perçu et ce qu'il aurait dû normalement percevoir. Mais même là, sans cette clause, qu'un éditeur a oublié à un certain moment, les politiques de redistribution des revenus par le truchement de la dépense publique sont nettement plus efficaces et souples.

Les autres critiques

a) le préjudice à la province

Une des opinions recueillies consiste à dénigrer cette formule sous le prétexte qu'on prive les provinces du pouvoir fiscal nécessaire à leurs besoins. Drôle de situation! Il serait peut-être utile de faire comprendre que mise à part la participation provinciale à l'impôt sur le revenu; l'assiette de base de la taxe à la consommation, en propriété exclusive, en plus de procurer des rentrées fiscales pour les provinces égales à celles dont elles jouissent actuellement, a l'avantage de permettre, par le maniement du taux sur une assiette large, une récupération rapide des sources désirées. Cela procure un instrument très souple à court terme. Un de ceux qui a formulé cette critique a conclu son intervention en disant qu'un système de T.V.A. comme celui de la France permettrait aux provinces de satisfaire leurs besoins. Qu'est-ce qu'une T.V.A., si ce n'est qu'une taxe à la consommation?

Mentionnons également qu'en contre-partie du manque d'homogénéité entre les provinces, il existe un avantage inhérent à la taxation dite indirecte et dont le Québec a besoin: la promotion industrielle que permet difficilement un système de juridiction partagée quant à cette forme de taxation. Somme toute, si élargir l'assiette des gouvernements provinciaux, si leur donner un instrument avantageux de politique économique, si leur procurer et leur assurer un pourcentage de l'impôt sur le revenu, tout en tenant compte des exigences de base du fédéralisme ne permettent pas aux provinces une marge de souplesse

plus grande aucun système ne pourra le faire dans l'état actuel des choses.

Un autre avantage, loin d'être marginal dans le contexte canadien-français, a trait au rapatriement aux provinces de l'impôt sur les successions. La disparition de la propriété des entreprises canadiennes-françaises est imputable en grande partie à la rigidité de l'impôt successoral. Aussi le Québec pourrait librement fixer sa politique en cette matière.

b) la main mise du fédéral en matière fiscale

Une des implications de cette formule, mentionnée dans le mémoire, concerne la disparition des programmes conjoints et à frais partagés qu'implique la logique même de cette formule. Premièrement nous croyons que cette formule laisse au fédéral un pouvoir de dépenses restreint, ce qui est sous certains aspects un désavantage de cette formule pour les fins de gestion économique et nous l'avons admis, et deuxièmement le fédéral a lui-même laissé entendre qu'il voulait mettre fin aux programmes de transferts conditionnels.

Conclusions

Nous croyons, par cette proposition, avoir apporté un élément nouveau à l'un des aspects primordiaux de la fiscalité canadienne. Quand certains citoyens expriment publiquement que des gouvernements dépensent dans des domaines ne relevant pas de leur juridiction dans le simple but de préserver leurs pouvoirs de taxation, la situation est nettement trop confuse. Susciter un débat autour d'une réforme possible n'est certes pas de nature à envenimer les choses.

Nous pensons qu'il est impérieux que les différents niveaux de gouvernement tentent d'harmoniser leurs relations fiscales. Si notre formule n'a pas la prétention d'apporter la solution à tous les problèmes, nous estimons qu'elle devrait réduire les sources de conflits et le climat de tension qui en résulte."



Canada Dactylographe INC.

LIVRAISON IMMÉDIATE

Meubles les plus modernes,  
Suite - Pupitres - Bois - Métal  
Classeurs - Armoires, etc.

8000 pieds carrés de salles  
de démonstration.

7035 Ave du Parc 270-1141

Appelez LaSalle

POUR L'ISOLATION  
DE VOTRE MAISON

EPARGNEZ

Isoloz votre maison par la méthode soufflée LaSalle. Vous réduirez le coût de chauffage, tout en obtenant une maison plus confortable été et hiver.

- Estimation gratuite sans obligation de votre part.
- Plan budgétaire

DIVISION D'ISOLATION SOUFFLÉE

**LaSalle**

Tél. : 273-1781

150 ouest, rue Beaubien

Une division des Entreprises  
P.H. Desrosiers Ltée

IMPRIMEURS  
GRAVEURS  
LITHOGRAPHES

J. EMILE ROY & FILS

265 ouest, rue Vitré, Montréal  
Tél. 861-1888

POUR QUI BIEN FAIRE LES CHOSSES IMPORTENT PLUS QUE DE LES FAIRE

**COURTOIS, FREDETTE,  
CHARETTE & CIE**  
Comptables agréés

Florian Frédette, C.A. Guy Charette, C.A.  
Roger Poupari, C.A. Martin Lajeunesse, C.A.  
Hubert Mercier, C.A. Jean-C. Racette, C.A.  
Louis Bellefleur, C.A. Gilles Fausse, C.A.  
Honoré Mercier, C.A.  
507, Place d'Armes  
842-8621 Montréal

**Jean-Yves Lortie & Associés**  
**HUISSIERS DE LA  
COUR SUPÉRIEURE**

4 est, rue NOTRE-DAME  
Suite 504  
Tél. 866-4495-6  
Tél. (Autos) JR6-3365

**LEMAY,  
PAQUIN & CORBEIL**  
AVOCATS

H.-Paul Lemay, c.r. Maurice Paquin, c.r.  
Micheline Corbeil Michel Gilbert  
Mario R. Girard Claude Camirand

800, Place Victoria  
Tél. 878-4211

**LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION DES EXPORTATIONS:  
des pouvoirs plus étendus**

La Société pour l'expansion des exportations (S E E) est appelée à remplacer sous peu la Société d'assurance des Crédits à l'exportation (SACE). Pourquoi cette transformation: s'agit-il simplement d'un simple changement d'étiquette? Non! Tout d'abord la société fonctionnera selon des bases administratives nouvelles. De plus, elle aura une liberté d'action et des pouvoirs beaucoup plus étendus que la SACE.

**Nouvelles bases administratives**

Même si elle est une création du gouvernement fédéral, la Société pour l'expansion des exportations fonctionnera pratiquement à la manière d'une entreprise privée. Son conseil d'administration comprendra, il est vrai, huit hauts-fonctionnaires représentant des agences gouvernementales et des ministères intéressés dans l'exportation et les finances extérieures; mais il comprendra aussi deux représentants du milieu bancaire et deux représentants du monde de l'exportation.

Pour ce qui est du financement, la nouvelle société sera beaucoup plus autonome: elle disposera de fonds qui lui seront propres et son pouvoir de faire appel au marché financier sera beaucoup plus considérable. Une telle autonomie élimine de nombreuses procédures administratives, permettant ainsi d'écartier une gamme de délais inutiles et coûteux. Autre détail, les employés de la nouvelle société pour l'expansion des exportations ne tombent pas sous la juridiction de la loi du Service Civil: ils seront donc soumis aux mêmes règles que les employés de n'importe quelle entreprise privée et leur rémunération sera à la mesure de leur rendement. Donc, sur le plan administratif, on peut attendre de la nouvelle société, une efficacité accrue, due à sa plus grande autonomie et à son statut d'entreprise quasi-privée.

**Pouvoirs plus étendus**

La Société d'Assurance des Crédits à l'exportation assurait les crédits touchant la vente des biens ou de services techniques, sans plus. La Société pour l'expansion des exportations, en plus d'exercer ces fonctions, pourra aussi assurer la vente de services administratifs, de programmes de publicité, de brevets et marques de commerce. C'est donc dire que dans la définition des responsabilités de la nouvelle société, le terme d'exportation est pris dans un sens beaucoup plus large qu'auparavant, désignant pratiquement toute opération de vente pouvant résulter en une entrée de monnaie étrangère dans les réserves canadiennes.

Par ailleurs, la nouvelle société pourra maintenant s'engager dans des opérations où l'importateur étranger dispose des biens immobiliers pour garantir ses paiements, pouvoir que la SACE, n'avait pas le droit d'exercer. La SEE fonctionnera selon une base lucrative et essaiera de tirer le meilleur parti possible des opérations qu'elle entreprendra; c'est pourquoi on lui a donné le droit de prêter au taux d'intérêt qu'elle jugera approprié.

Auparavant, la SACE n'assurait que les lettres de crédit des banques à charte canadienne: dorénavant, toute lettre de crédit, provenant d'une banque canadienne ou étrangère ou encore d'un particulier, pourra être assurée.

Enfin, toute compagnie canadienne qui se développe à l'étranger pourra assurer son expansion contre les risques de guerre, révolution ou expropriation, jusqu'à concurrence d'une valeur de \$50 millions: cette assurance pourra s'appliquer dans le cas où la compagnie en question ne reçoit aucune garantie de la part du gouvernement du pays où elle s'installe.

**ÉCHANGES  
D'ÉTUDIANTS**

Un programme d'échanges organisé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces permettra à quelque 3,000 jeunes de voyager gratuitement cet été à travers le Canada.

Ce programme est ouvert aux étudiants de 15 à 18 ans sur le point d'entrer dans leur dernière année d'école secondaire. Il leur permettra de visiter plusieurs grandes villes canadiennes et d'acquérir sur place des connaissances précises sur le système d'éducation, l'activité économique, l'évolution sociale et le patrimoine culturel des autres régions canadiennes. Le voyage leur donnera aussi l'occasion de pratiquer des sports et jeux divers.

Les échanges inclus au programme auront lieu entre juillet et août. Les étudiants voyageront par groupes de 24 (12 garçons, 12 filles); un couple d'adultes prendra la responsabilité de chaque groupe. Les étudiants passeront une semaine complète dans la localité d'accueil, où chacun sera hébergé par une famille de l'endroit.

Les étudiants voyageurs n'auraient à défrayer que leurs menues dépenses personnelles.

Mis sur pied en 1964, par la Commission du Centenaire, ce programme a permis à 15,000 étudiants des écoles secondaires de voyager de par le pays: les étudiants qui y ont participé jusqu'à date en ont tiré une expérience fort enrichissante.

Les intéressés peuvent s'adresser à:

*M. Jean-Marie Massé, directeur,  
Service des Jeunes Voyageurs,  
6855, ave Christophe-Colomb,  
Montréal 328, P.Q.  
Tél.: 873-3183*

Avec ses nouvelles structures administratives, ses pouvoirs plus étendus, la Société pour l'expansion des exportations sera beaucoup plus en mesure de servir le commerce extérieur du Canada.

**yogourt  
fromage  
cottage  
crème  
sure**



MANIFESTATIONS,  
DÉJEUNERS-CAUSERIE,  
RÉUNIONS DE COMITÉS,  
CONFÉRENCES, COURS,  
COLLOQUES, ETC...

# À VOTRE AGENDA



13 MAI 69	Déjeuner-causerie, Conférencier: M. Yves Pratte, c.r. Président général, Air Canada	Hôtel Mont-Royal	12 heures 30
16 MAI 69	Comité du Port	Maison du Commerce	12 heures 30
26 MAI 69	Comité d'Exportation	Maison du Commerce	18 heures
27 MAI 69	Banquet gastronomique	Société des Infirmières Visiteuses	14 heures à 21 heures

## REMERCIEMENTS:

La Chambre a une dette de reconnaissance envers tous ceux qui ont rendu possible la réalisation du colloque sur la création des emplois. On ne peut malheureusement les remercier tous, un par un, mais il faut quand même souligner l'apport précieux de messieurs:

**Jean-Guy Leboeuf**, directeur de l'Institut de Personnalité.

**Emile Simard**, assistant-directeur de l'Institut de Personnalité.

**Maurice Dupont**, gérant des communications de Cesco Electronics Ltd.

C'est grâce au travail et à la collaboration de ces messieurs que nous avons pu vous présenter la projection d'entrevues sur ruban magnétoscopique lors du colloque. Nous les remercions beaucoup de leur collaboration.

## PROPOSITIONS D'AFFAIRES

### Importation

Pour nos membres intéressés au commerce extérieur, nous publions ci-après une brève description des offres reçues à notre bureau.

Bouteilles Thermos; briquets; machines à tricoter; café; lait en poudre; machine à calculer; papier d'aluminium. (297) (Pakistan).

Lait en poudre; (298) (Iran).

Poisson en conserve; aliments de toutes sortes; articles de fantaisie; (299) (Afrique du Sud). Produits chimiques pour industrie lourde; papier d'emballage pour cadeaux; papier d'aluminium et de cellophane; aliments en conserves. (300) (Pérou).

Pour détails supplémentaires, votre Service de renseignements, 866-2861 poste 51. Mentionner le numéro de dossier inscrit entre parenthèses.

## LE PORT DE MONTRÉAL DANS DIX ANS

Nous rappelons à nos membres que la troisième session du symposium intitulé "Le Port de Montréal dans dix ans" aura lieu jeudi le 29 mai à 9 heures, à l'édifice Leacock de l'Université McGill. Cette troisième session portera sur "Les impératifs économiques et le défi administratif". Ce symposium est organisé par l'Université McGill et le Conseil du Port de Montréal. C'est un événement à ne pas manquer pour tous les membres intéressés à l'avenir du port.

## Dernier

déjeuner-causerie  
hebdomadaire

saison 1968-1969

## LE MARDI, 13 MAI

HÔTEL MONT-ROYAL  
12 h. 30

à la tribune:

## MONSIEUR YVES PRATTE, c.r.

président général  
d'Air Canada

*nous ne tenons compte des  
tables réservées que  
jusqu'à 12 h. 25*

Utilisez vos livrets  
d'abonnement.  
Ils seront nuls  
l'an prochain.

Réservation: Monique Leduc,  
866-2861

### LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

**EXÉCUTIF:** MM. Samuel-L. Gagné, président de la Chambre; Antonio Rainville, président du Conseil; Roger Beauchemin, 1er vice-président; Roger Larose, 2e vice-président; Claude Ducharme, trésorier honoraire; Jean DesRosiers, secrétaire honoraire.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION:** MM. Gaston Bertrand, Roger Bisson, Jean Boulanger, Paul-E. Carrière, Bernard G. Côté, Raymond A. Crépault, Guy Crevier, Jean-Claude Delorme, Arthur de Palma, Pierre DesMarais, Frédéric Dréville, Paul Dumas, Mlle Henriette Girard, MM. Emile Girardin, Guy Godbout, Alfred-A. Goulet, Norman Hébert, Raymond Lavoie, Wilfrid Major, Yves Ménard.

**LES VÉRIFICATEURS:** M. Lionel Gascon, c.a. et M. Guy Charette, c.a.

## NOUVELLES DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

**Commerce extérieur:** Par suite des transactions canadiennes sur les valeurs de portefeuille existantes, les mouvements de capitaux se sont soldés en 1968 par une sortie nette de 378 millions de dollars, soit une diminution de 8% par rapport à la sortie nette de 411 millions enregistrée en 1967. Le produit des ventes de nouvelles émissions canadiennes à des non-résidents s'est élevée à 1,961 millions de dollars en 1968, soit un chiffre jamais encore atteint. **Tendances de la productivité:** En 1968, la production par heure-homme dans le secteur commercial a augmenté de 4.3% et celle par personne employée, de 3.2%, à l'encontre de 1967 alors que les proportions correspondantes n'étaient que de 0.7 et 0.4%. **Prix:** Entre février et mars, les indices des prix à la consommation ont progressé dans huit villes et groupes de villes, sont demeurés inchangés à Saskatoon-Régina et ont régressé à Montréal.

**Finances des entreprises publiques provinciales:** En 1966, la valeur de l'actif était de 12,212 millions de dollars, soit 1,496 millions de plus qu'en 1965. Les prêts, les avances et les dettes à long terme constituaient 69% du total du passif et de l'avoir propre (71% en 1965).

**Transport:** Du 1er janvier au 7 avril, les chargements de marchandises payantes (958,314 wagons) ont été supérieurs de 3.0% à ceux de la même période de 1968.

**Main-d'oeuvre:** Le nombre de personnes employées en mars a atteint 7,471,000 par suite d'une augmentation saisonnière de 33,000 par rapport à février. Le nombre de chômeurs était de 448,000, soit 25,000 de moins qu'en février.

**Education:** Le nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans les établissements d'enseignement au Canada était de plus de six millions en 1967-1968. Les dépenses totales dans le domaine de l'enseignement en 1968

sont estimées à 5,931 millions de dollars.

**Commerce:** La valeur des ventes des grands magasins a atteint \$151,490,000 en février, soit

13.2% de plus qu'en février 1968 (\$133,767,000). C'est le rayon de la porcelaine et de la verrerie qui a enregistré la plus forte augmentation (49.3%).

Vous pouvez obtenir des détails au sujet de ces nouvelles en vous adressant à votre Service de renseignements (Marie-P. Durocher 866-2861).

# RESTAURANTS RÉPUTÉS



*Dino's*


CUISINE  
FRANCAISE ITALIENNE  
BAR-B-Q.

Maison canadienne-française

TÉL.: 384-1500  
7905, RUE ST-DENIS



**YORK STEAK HOUSE**




Grillades sur charbon de bois  
tous les jours de 11 a.m. à 8 p.m.

Pour réservations: 866-1021  
750 ouest, rue Notre-Dame

Près Place Victoria  
Permis R.A.Q.

**LA CAVE  
DES MOINES**



STEAK  
SUR CHARBON  
DE BOIS

avec vos vins favoris  
De 12 a.m. à 3 p.m.  
et de 6 p.m. à 3 a.m.

1250, rue Saint-Denis  
861-6978

Pour un bifteck, vieilli à point  
et de marque rouge, rendez-vous

*Chez François*

415 EST, RUE STE-CATHERINE  
Tél. 845-9182



*La Barre*  
500 Inc.

Salles à manger Bar Salon  
Salons de réception Motel  
2019, BOUL. TASCHEREAU (Rte 9)  
1 mille du Pont Jacques-Cartier  
Tél.: 677-9101

*La Savinière* HOTEL

VAL DAVID, P.Q.

- SON RESTAURANT
- SON AMBIANCE
- SA CAVE —

Jean-Louis Dufresne,  
dir. propriétaire

Tél.: Val-David: 322-2020  
Montréal: 866-8262




**Restaurant Provençal**

1279, Saint-Hubert 842-3488

**BEUKIRI**



STEAK-BIFTECK  
grillés sur charbon de bois  
750, RUE WINDSOR, près Saint-Jacques  
Pour réservations: 866-3325  
Tous les jours de 11 a.m. à 2 a.m.  
Permis R.A.Q.

CONSEIL DES FEMMES-MEMBRES

MARDI 27 MAI 1969

au

Restaurant "Hélène de Champlain"

BANQUET "TERRE DES HOMMES"

18 heures 30

Sous la présidence d'honneur de: Madame Jean Drapeau

Conférencier invité: Monsieur Bill Bantey, directeur des relations publiques à Terre des Hommes

Thème de la conférence: "TERRE DES HOMMES EST ENCORE LÀ"

Dîner mixte: Prix du couvert, \$12.00

Retenez vos places: Cécile Rivest, 866-2861 poste 40

CINÉMA ET CHAMBRE DE COMMERCE

Les membres de la Chambre qui aiment le cinéma connaissent bien la notoriété du festival du film de Venise. Ces cinéphiles devraient aussi savoir que la Chambre de commerce de Venise s'est associée étroitement à ce festival et y décerne à chaque année le "Prix cinématographique Mercure d'or: le trophée qui est décerné à cette occasion est une reproduction en or du Mercure de Sansovino.

Ce prix est réservé aux films de caractère économique, agricole, maritime, touristique, artisanal et scientifique. Il a été institué en 1957 et maintenu depuis lors à tous les festivals de Venise. Cette année, les films participants au concours seront projetés du 24 au 30 mai.

Soulignons que c'est la première fois à notre connaissance

qu'une Chambre de commerce s'associe de façon aussi étroite à un événement d'ordre cinématographique: c'est tout à l'honneur de la Chambre de commerce de Venise.

Désirez-vous une formule d'inscription au 19e congrès annuel de votre chambre ?

Si oui, veuillez téléphoner à Monique Leduc, au secrétariat de la Chambre, 866-2861.

Comme vous le savez, ce Congrès aura lieu du 5 au 8 juin, au Manoir Richelieu, à Murray Bay. Le thème qui sera développé cette année est: "Où mène l'éducation au Québec?"

Le président de ces assises, monsieur Gaston Bertrand, sera très heureux de pouvoir vous compter parmi les congressistes.

Menu

Banquet "Terre des Hommes"

- Potage Bortsch
- Vol au vent de crevettes Méditerranéenne
- Filet de Boeuf à la Française
- Pommes à la Parisienne
- Jardinière de légumes
- Primeurs de la Vallée Richelieu
- Mousse de l'Estric
- Vin
- Irish Café

Armand Valois

Fleuriste



416 ouest, rue Jean-Talon  
Tél.: 279-7337

Desjardins, Ducharme, Desjardins, Cordeau & Tellier

AVOCATS

Guy Desjardins c.r.	Claude Ducharme c.r.
Jean A. Desjardins	Marc E. Cordeau
Claude Tellier	Jean-Paul Zigby
Pierre A. Michaud	Pierre D. Masse
Michel Roy	Robert Demers
Gilles Hébert	Henri C. Renaud
	Andrée Limoges

W. Warren Allmand m.p.

Jérôme Choquette c.r. m.p.p.

620 ouest, boulevard Dorchester  
Tél.: 878-9411

MARION, ROBIC & ROBIC

Fondée en 1892

BREVETS D'INVENTION - MARQUES DE COMMERCE  
2100, rue DRUMMOND  
TÉL.: 288-2152

Bélanger, Chabot, Nohbert, Angers & Associés Inc.

Conseillers en administration  
LA TOUR DE LA BOURSE - SUITE 810  
Tél. 878-3927  
Montréal 3  
Québec • Sherbrooke • Trois-Rivières • Rouyn

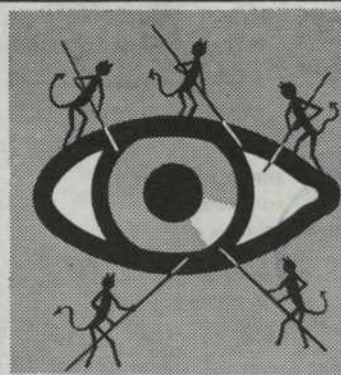
SPÉCIALISTE DU DÉMÉNAGEMENT



TRANSPORT DE TOUT GENRE À L'HEURE OU AU CONTRAT  
AGENT "ATLAS VAN LINES"  
150 camions  
2055 DE BUILLION pour vous servir Tél. 849-6131

CHASSEZ CES "PETITS" DÉMONS

Soulagez ces tiraillements et ces picotements, grâce à OPTREX, le bain d'yeux qui calme vite l'irritation des yeux, l'inflammation des paupières, les sensations de brûlures et de picotement, tout en rendant à vos yeux leur fraîcheur et leur éclat naturels.



OPTREX  
"le confort des yeux"



BUREAU DU DÉPÔT LEGAL  
SERV. PÉRIOD. BIBLI. NATION.  
1700 RUE ST-DENIS,  
MONTREAL 16 P. Q.

POSTES	POSTAGE
CANADA	
5C.	
10052	
MONTREAL	



Commerce Montréal  
La Maison du Commerce  
1080, côte du Beaver Hall  
Montréal 128 - Tel. 866-2861



## LE MONDE VOUS INVITE

à participer à notre voyage  
accompagné par Mlle Pascale Hone

### AUTOUR DU MONDE 1969

Russie - Inde - Népal - Thaïlande  
Hong Kong - Japon - Hawaii

4 octobre au 2 novembre - 30 jours - \$2,040. Can.

### CIRCUIT DU PACIFIQUE

Jonction à Hong-Kong avec le Japon et Hawaii  
3 pays - 15 jours - 18 oct. au 2 nov. - \$1,425.

Plus de 50 années d'expérience à votre service

Notre tour du monde sera le 14e voyage  
organisé par notre agence depuis 1959

Renseignements et inscriptions

## VOYAGES HONE

1460, av. UNION, Montréal 111 — Tél.: 845-8221

Le métro à notre porte — Station McGill-Union

Notre bureau: ouvert le vendredi jusqu'à 7h.p.m. Fermé le samedi

## LE NOUVEL AEROPORT...

(suite de la page 1)

embaucher, transporter et conserver le personnel requis pour l'exploitation de l'aéroport;

e) qu'il serait illogique de demander à un voyageur de prendre plus de temps pour se rendre à l'aéroport ou pour en revenir qu'il en passe dans les airs, considérant que la durée du vol Paris-Montréal sera bientôt réduite à trois heures;

f) que l'aménagement du nouvel aéroport aura des effets d'entraînements considérables sur le développement de la région où il sera situé;

g) que le choix de l'emplacement tiennent compte de façon prioritaire du développement économique de la région métropolitaine et des intérêts du Québec.

En conclusion, la Chambre recommande que le choix de l'emplacement du nouvel aéroport de Montréal soit fait à la lumière de considérations économiques et techniques. Elle admet que la décision appartient aux élus du peuple; cependant, elle s'oppose fortement à ce que des considérations électorales influencent le choix de l'emplacement du nouvel aéroport."

Les représentants des divers gouvernements se sont consultés pendant des semaines avant la prise de décision du gouvernement fédéral, qui a juridiction en la matière. La Chambre de commerce de Montréal est d'avis qu'une fois cette décision prise, il serait plus rentable d'orienter immédiatement la réalisation de ce projet dans le sens de la croissance économique du Québec au lieu de poursuivre des discussions qui risquent de devenir stériles.

Prenez le jet orangé  
qui vole vers Toronto  
et l'Ouest  
cinq fois par jour



Il est maintenant plus facile que jamais de profiter de l'hospitalité de CP Air. Nous avons accru notre service vers l'Ouest à CINQ vols par jour.

Tous s'arrêtent à Toronto. Un fait escale à Ottawa. Tous vont vers l'Ouest — à Vancouver — et font escale à Winnipeg, Edmonton et Calgary, selon le vol.

Nous n'avons peut-être pas autant de vols que certaines compagnies aériennes, mais nous compensons par notre service sympathique.

Laissez-nous vous le prouver la prochaine fois que vous volerez vers l'Ouest. Prenez le jet orangé dans lequel l'hospitalité est mot d'ordre. Soyez exigeant et exigez de votre agent de voyages qu'il vous réserve un fauteuil dans un jet de CP Air.

**CP Air**